



Fiche 2

19 octobre 2010

Actions déjà engagées en faveur d'une économie verte

Les réglementations introduites depuis les années 1980 et 1990 dans le but de protéger les ressources naturelles ont conduit à des progrès notables dans différents domaines (p. ex. protection des eaux, qualité de l'air). Parmi les actions entreprises ces dernières années, on peut également citer la loi sur le CO₂, les deux plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ou encore les investissements en faveur de l'environnement décidés par le Conseil fédéral dans le cadre des mesures de stabilisation.

Climat: La loi sur le CO₂ a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier des émissions de CO₂, dues à l'utilisation d'agents énergétiques fossiles (combustibles et carburants). Elle définit les objectifs et mesures en matière de politique climatique pour la période de 2008 à 2012. Durant cette période, les émissions de CO₂ doivent baisser de 10 % en moyenne par rapport à 1990. Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ pour la fin 2012, le Conseil fédéral propose des objectifs de réduction entre 20 et 30 % par rapport à 1990 d'ici à 2020 ainsi que des mesures appropriées (prescriptions et incitations techniques).

Internet: <http://www.bafu.admin.ch/klima/00493/00494/index.html?lang=fr>

Energie: Début 2008, le Conseil fédéral a adopté les deux plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ceux-ci visent à réduire de 20 % la consommation d'énergies fossiles entre 2010 et 2020, à accroître de 50 % la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie et à limiter à 5 % au maximum la hausse de la consommation d'électricité entre 2010 et 2020. Les plans d'action prévoient en outre une stabilisation de la consommation d'électricité après 2020.

Internet: <http://www.bfe.admin.ch/themen/00526/02577/index.html?lang=fr>

Technologies propres: En novembre 2009, lors de la conférence sur l'innovation, la conseillère fédérale Doris Leuthard a réclamé des mesures pour permettre aux

entreprises suisses de mieux se positionner sur le marché des technologies propres (cleantech). Pour encourager efficacement la participation de la Suisse à ce marché porteur, la Conférence sur l'innovation propose quatre mesures pour 2010: «Masterplan cleantech en Suisse» – unir les forces et améliorer la visibilité; former la main-d'œuvre pour réaliser le potentiel de croissance dans le domaine des cleantech; mettre en place des partenariats pour l'innovation dans le domaine des cleantech; faciliter l'accès aux marchés d'exportation.

Biodiversité: La Suisse élabore actuellement une stratégie nationale en matière de biodiversité. Il s'agit de définir un programme d'action contraignant, adopté par le Conseil fédéral et soutenu par le Parlement. Cette stratégie vise à protéger la biodiversité et à en faire une utilisation durable. Elle sera soumise au Parlement en 2011.

Internet: <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/10372/10395/index.html?lang=fr>

Développement durable: Le Conseil fédéral formule régulièrement ses objectifs stratégiques et ses directives d'application pour mettre en œuvre le développement durable au sein d'une stratégie nationale. Conformément au programme de la législature 2008-2011, cette stratégie sera révisée en 2011 et fournira l'occasion de développer et renforcer les mesures suisses en faveur du développement durable en prévision du Sommet mondial qui se tiendra au Brésil en 2012 («Rio +20»).

Internet: <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=fr>

Dans le cadre des mesures de stabilisation (2009/10), des investissements à finalité environnementale ont été décidés dans les domaines de la protection contre les crues, de la biodiversité, de l'assainissement des bâtiments, de la chaleur à distance, du remplacement de chauffages électriques et de la promotion de l'énergie photovoltaïque, ainsi que de la promotion des exportations de technologies environnementales.

Internet: <http://www.seco.admin.ch/stabilisierungsmassnahmen/index.html?lang=fr>

Nécessité de mesures supplémentaires en faveur de l'économie verte

Les évolutions de ces dernières années montrent que, malgré les mesures déjà engagées, la pression sur les bases naturelles de la vie continuera d'augmenter à l'avenir. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour parvenir à une gestion écologiquement durable des ressources naturelles. C'est pourquoi le Conseil fédéral, lors de sa séance du 13 octobre 2010, a initié diverses actions supplémentaires en faveur d'une économie verte dans six domaines d'intervention.